



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2018 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement numéro 124-2018, sur les modalités de publication de ses avis publics, lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2018, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 3 avril 2018 à 20 h, au bureau municipal, 806, rang de la Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest.

Ce projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À** Saint-Roch-Ouest, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2018.

Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 13 mars 2018.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2018.

Sherron Kollar,  
Directrice générale